Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Charné - Tome I

Charné, vill., ancienne église paroissiale et cimetière, c^{ne} d'*Ernée,* à 1 000 m. E. sur la route de Mayenne. — *Ecclesia de Charné,* v. 1145 (Lib. alb., p. 70). — *Eccl. de Charneio,* 1186 (Ibid., p. 69). — *Persona ecclesie de Chaneia ;… eccl. de Charnea,* 1220 (Ibid., p. 70). — *Eccl. de Charneio ; … proventus ecclesie de Charné,* 1251 (Ibid., p. 153). — *Curatus ecclesiæ parrochialis de Charné,* 1472 (Arch. nat., X/2 a. 38, f. 1 221). — *Eccl. B.-M. de Charneio,* XV^{e} s. (Pouillé). — *Eccl. B.-M. de Charneyo,* 1563 (Insin. eccl.). — *Le curé de Charné-lez-Ernée,* 1615 (Ibid.). — *Le bourg de Notre-Dame de Charné,* 1653 (Chart. de Lévaré). — *Charné,* vill. et église ruinée (Jaillot). — *Charnay,* vill. et église (Cassini).

Guillaume de Passavant, qui avait retiré l'église des mains laïques, en donna, de 1144 à 1162, le patronage à son chapitre pour l'anniversaire de Guillaume, son père, de l'archevêque de Reims, son cousin, et de Lucie, sa mère. Les chanoines désignaient, en cas de vacance de la cure, leur candidat au doyen, celui-ci le présentait à l'archiprêtre, l'archiprêtre à l'archidiacre, et ce dernier à l'évêque. Ce don fut confirmé à Tours, le 23 octobre 1162, par le pape Alexandre III. Raoul Le Porc, qui avait été pourvu du bénéfice par Guillaume de Passavant, fit aux chanoines, en 1220, le serment de fidélité que leur devaient tous les clercs desservant leurs églises, et comme eux, s'engagea à leur payer 10 ℔ par an pour leur part dans les oblations des cinq fêtes annuelles. Enfin, en 1251, à l'instante prière de son chapitre et du consentement des patrons laïques, l'évêque Geoffroy de Loudon unit l'église à la mense capitulaire, et les chanoines furent seulement tenus d'y entretenir pour la desservir un vicaire ou deux, si, de l'avis d'hommes sages, le vicariat venait à être dédoublé, *si de bonorum consilio divisa fuerit vicaria.* Alexandre IV ratifia cet arrangement le 10 février 1257.

L'*église* se composait d'une seule nef sans bas côtés, d'un chœur à chevet droit et d'un transept dont la partie centrale supporte la tour. Cette partie est remarquablement construite. Les quatre piliers d'angles sont ornés de colonnettes reposant sur un socle commun, et dont les chapiteaux, assez curieusement sculptés de têtes et de feuillages, se lient avec ceux des pilastres, formant à la naissance des cintres un ensemble décoratif. Les arcs doubleaux, en ogive à double voussure, sont puissants et d'une architecture sérieuse ; les arcs d'ogive aboutissent au cercle saillant d'une large lunette qui s'ouvre au sommet de la voûte. Les extrémités du transept ont été éclairées après coup par de grandes fenêtres de style ogival flamboyant.

Dans le transept S. on ouvrit, au XVI^{e} s., une chapelle, qui donnait aussi sur le chœur par une arcade en plein cintre. Michel de Bouessel y fonda un bénéfice assez riche, dit de Saint-Pierre-du-Pont, à la présentation du curé et dont on connaît les titulaires depuis 1572. Ce sont, pour le XVI^{e} s. : Guy de *Bouessel,* parent du fondateur, † 1572 ; Jean *Fonveille,* procureur du collège du Mans, à Paris, 1562 ; Jean de *Bouessel,* 1586 ; Jean *Fonveille,* étudiant en l'université d'Angers, 1591. Le seigneur de Pannard fit construire une autre chapelle, sous le vocable de Saint-Jean, symétrique à la précédente, mais qui n'ouvre sur le transept que par une petite porte. La tour, probablement reconstruite, certainement remaniée, n'offre rien d'intéressant. On voit dans les murs extérieurs quelques débris d'anciens tombeaux.

Quand les Ernéens furent enfin dotés d'une église au centre de la ville, pour couper court à toute idée de revendication ou de concurrence de la part des partisans de l'ancien sanctuaire, on obtint de l'évêque du Mans une ordonnance du 3 mai 1697, qui prescrivait la démolition de la nef, et une seconde, du 3 juillet suivant,

permettant d'employer les matériaux à l'achèvement de la nouvelle église. Des chapelains restèrent toutefois attachés à l'église de Charné ; une première messe y fut assurée le dimanche, en vertu d'un règlement du 15 juillet 1697. Le curé y venait prendre possession et avait une part dans les offrandes. En 1773, le grand vicaire menaça de l'interdire ; mais les paroissiens se dévouèrent à la réparer et à l'orner. A l'arrivée des intrus (19 décembre 1791), le clergé d'Ernée et les fidèles catholiques se portèrent à Charné jusqu'à ce que le procureur syndic en eût ordonné la fermeture, le 30 janvier 1792. La chapelle ne fut vendue nationalement avec le cimetière que le 24 juillet 1796 pour 1 402 fr. en assignats, soit 84 fr. en argent. L'acquéreur commença la démolition en attaquant les deux contreforts qui accompagnaient la porte située en face de la grand'route. Cet acte d'impiété révolta. L'auteur fut menacé par la population indignée ; ses ouvriers se virent insultés et durent s'arrêter ; il chercha à vendre, mais personne n'osa se présenter. Enfin, le 4 septembre 1797, il put échanger ce bien compromettant pour la moitié du champ des Pommiers. Le sanctuaire vénéré, devenu grenier à foin, resta encore pendant dix ans profané, au grand scandale des fidèles, qui se cotisèrent enfin pour le racheter. Anne Vauloup, la plus zélée de ces bonnes âmes, domestique chez M. Delalande, maire et président du canton d'Ernée, y sacrifia toutes ses économies, 964 fr., et se porta adjudicataire, le 18 janvier 1808, pour une somme de 3 500 fr., qui fut parfaite par des cotisations volontaires. La pieuse fille, qui ne demandait pour toute faveur qu'une place dans le cimetière, donna l'église aux pauvres représentés par le bureau de bienfaisance, le 28 février, par acte devant Franç.-J.-Jul. Joubert. La première messe solennelle fut dite le jour de l'octave de l'Assomption 1808. Le curé, M. Bouillie, aurait voulu que la donation fût faite à la fabrique, il voulait en outre conserver à l'église paroissiale la statue, objet de la vénération traditionnelle ; mais l'évêque et le préfet prononcèrent contre lui. La bonne Anne Vauloup s'engageait d'ailleurs à remplacer pour la paroisse la statue qu'on lui faisait restituer. Permission d'avoir une première messe le dimanche à la chapelle fut également donnée. Les ossements de trente-six victimes de la Révolution, exécutées à Ernée au mois de mars 1794, furent transférés à Charné le 16 juillet 1814. M. le curé Germont se dévoua sans arrière-pensée à la restauration et à la décoration de la vieille église. Le cimetière reste ouvert pour les familles qui y possèdent ou y acquièrent des concessions.

La seigneurie de Charné, mouvante de Mayenne, puis réunie en 1657, d'abord distincte de celle de Baseilles, mais qui lui fut unie dès le milieu du XV^{e} s., était, au moins dans cette seconde condition, très importante. Le domaine comprenait les métairies d'Écorné, de Mébertin, les moulins d'Ernée, de Monhoudou, la prée de Charné. Le fief s'étendait sur Montflaux, le Tremblay, Champlain, Marolles, Pannard, Raiseux, pour ne citer que les principales seigneuries. Le droit de fondateur de l'église de Charné y était attaché.

Seigneurs : Guyard de la Fosse cite, au XIV^{e} s., un Roger de Mayenne, petit-fils de Juhel II de M., dont l'existence n'est pas prouvée. — Pierre Le Porc est mentionné dans l'aveu de Mayenne en 1387, 1388. — Raoul Le P., 1483. — Françoise Le Porc, fille de Jean Le P. et de Françoise du Boisgamats, restée seule héritière après la mort de Julienne et de Gillette, ses sœurs, veuves, la première de Jean Valleaux et de Jacques de Quatrebarbes, la seconde de N. de Villoutreys, porta la terre de Charné à Jacques Nepveu, 1548, 1569. — Renée Nepveu vit mourir sans enfants ses deux frères, Claude, marié à N. de la Chapelle, et Antoine, qualifié baron de Charné, qui mourut au camp devant la Rochelle, en 1573, laissant veuve Hilaire Gastineau ; elle épousa, le 12 juillet 1568, Louis de Montécler, dans la famille duquel resta la terre de Charné jusqu'à ce qu'André de Montécler l'eût donnée pour une part et vendue pour l'autre, en 1650, à René de la Hautonnière, mari de Marie-Madeleine de Montécler, son gendre. Le 8 février 1658, la veuve de René de la Hautonnière et ses frères et sœurs, savoir : Charles de la H. ; Françoise de la H., femme de Jean de Goué ; Marie de la H., femme de Brandelis de Valory, vendirent les seigneuries de Charné-Baseilles au cardinal de Mazarin, pour 76 000 ℔ qui furent employées à payer les dettes d'André de Montécler et de Marie de la Flèche, sa femme. — Une métairie de Charné appartenait, en 1606, à la succession de Pierre Le Jariel et de Charlotte Lemeignan, et à François Le J., demeurant au Mans, en 1713.

Arch. nat., P. 398 et 1 334/1, f. 91. — Tit. de la Cour de Vautorte. — Reg. par. de Châtres. — Arch. de M.-et-L., E. 4 251. — Chart. de Goué. — *Hist. de Mayenne,* p. 161. — De la Beauluère, Recherches mss., t. XIX. — Notes mss. de M. Tirard, d'Ernée.